

# Hommage au Professeur Jacques HUREAU

27 mai 1930 - 11 Octobre 2018

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès du Professeur Jacques HUREAU, survenu le 11 Octobre dernier au terme d'une longue et douloureuse maladie.

Jacques HUREAU avait mené avec la même passion une carrière de chirurgien viscéral et d'anatomiste, discipline à la Chaire de laquelle il avait été nommé à l'Université.

Il avait très vite compris l'aide que les nouvelles technologies d'imagerie numérique pouvaient apporter dans l'étude de l'anatomie fonctionnelle, en particulier au niveau pyloro-duodéal ; mais il avait aussi le souci de partager ses idées et d'entraîner avec lui de nombreux étudiants dont les mémoires et travaux de thèses qu'il initiait contribuaient à la diffusion.

Son ouvrage « *L'expertise médicale en responsabilité médicale et en réparation du dommage corporel* » réédité à plusieurs reprises depuis sa sortie est le livre de référence pour tous les médecins experts. En effet l'expertise médicale était devenue une de ses grandes préoccupations et Il y avait consacré de nombreux articles ; *Compétence scientifique et technique de l'expert médical, Crise de l'expertise médicale ! Que faire pour éviter les erreurs judiciaires ? Ou Expertises faillibles, Justice fragile !*

Il avait aussi défendu, pour les dossiers importants, la nécessité pour les juridictions de désigner un collègue d'Experts même si cela devait renchérir le cout de l'expertise. Il avait aussi insisté pour qu'il y ait une séparation nette entre les Experts de Justice et les médecins conseils des compagnies d'assurances. Mais il avait aussi contribué à la prévention des conflits avec « *La sécurisation du circuit du médicament dans les établissements de soins* ». Ce souci de qualité l'avait amené à sillonner la France, en compagnie d'un de ses voisins, qui était devenu un ami, le haut Conseiller P.SARGOS, à la suite des décisions de la Haute Cour sur le renversement de la charge de la preuve concernant l'information des patients, ou dans le domaine psychiatrique « *le risque zéro de l'évaluation de la dangerosité n'existe pas !* » Ou « *La prévention du risque allergique péri -anesthésique* » ou « *Le signalement des évènements indésirables en médecine* ». On retiendra encore sa large contribution aux débats par ses participations à des colloques ou la publication d'articles sur *l'indemnisation de l'aléa médical*.

Membre correspondant de l'Académie de Médecine en 2003 il avait été nommé membre titulaire en 2006 puis membre honoraire de l'Académie de Médecine et de l'Académie de Chirurgie en 2010. Il avait largement contribué aux travaux du dictionnaire, dont il parlait dans un article consacré au *Vocabulaire médical du XXème siècle*.

Sa vision de l'expertise médicale dépassait le cadre hexagonal et il avait œuvré à *l'harmonisation de la réparation des préjudices corporels dans l'espace européen*.

Il partageait avec quelques collègues cette recherche permanente de la qualité dans l'expertise médicale. On doit citer parmi ces pionniers les noms de P.VAYRE, R.PAGES, J.JONQUERE, A.LECLERC, G.DUMONT. C'est au sein de ce groupe qu'a germé le projet de création d'une association ayant pour objectif de valider la formation initiale et d'assurer la formation continue des médecins experts judiciaires. Avec l'arrivée de S.BRION, E.VENDRELY, M.MENET, JL. Le BRIS, la CNEM voyait le jour et tenait sa première assemblée générale au Sénat en 1994. Jacques HUREAU en fut le Président fondateur et il assura cette présidence durant de nombreuses années. Avec le référencement sur les moteurs de recherches, la CNEM est devenue la CNEMJ pour éviter des confusions de sigle avec d'autres organismes. Mais l'esprit est resté le même.

La CNEMJ présente à la famille de Jacques HUREAU ses condoléances attristées, et lui renouvelle l'assurance que l'œuvre du président fondateur sera poursuivie dans le respect de ses exigences de compétence, d'objectivité, d'impartialité, d'honorabilité et de rigueur morale qu'il exigeait.

**Docteur Roch MENES**  
**Président de la CNEMJ**